



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Municipal  
République Française*

*Séance du 30 mars 2023  
à 18 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

**Date de la convocation**  
24/03/2023

**Date d'affichage**  
04/04/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :** MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

**Procurations :**

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme MORETTI Karine.  
Mme SALUZZO Joëlle a donné procuration à Mme COSTE Josiane.  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.  
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. COUSTON Rémy.  
Mme PILLOT Marion a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

**Secrétaire de séance :** Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 7.5.1. Demandes de subvention  
DELIBERATION N° 2023-03-23**

**OBJET :** *REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GRAND AVIGNON*

**RAPPORTEUR :** Monsieur Serge MALEN, le Maire.

La municipalité souhaite favoriser les déplacements doux en aménageant des pistes cyclables.

La commune souhaite réaliser des aménagements cyclables sur la route du Puy et sur le chemin des Sablas.

Le projet est estimé à 47 580 € HT.

La communauté d'agglomération du Grand Avignon a mis en place un fonds de concours dans le cadre de la réalisation d'itinéraires et d'aménagements cyclables.

CONSIDERANT l'intérêt d'aménager des pistes cyclables pour sécuriser les cyclistes et favoriser les déplacements doux,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation des aménagements cyclables susvisés.

SOLLICITE l'attribution d'un fonds de concours du Grand Avignon à hauteur de 35 % de la dépense subventionnable HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

<b>COÛT TOTAL DU PROJET HT</b>		<b>47 580 €</b>
Travaux		47 580 €
TVA	20,00%	9 516 €
<b>Total TTC</b>		<b>57 096 €</b>

**FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE  
PAR LE GRAND AVIGNON HT**

<b>1 Autofinancement</b>	<b>35,58%</b>	<b>16 927 €</b>
<b>2 Subventions d'équipement</b>	<b>64,42%</b>	
Grand Avignon	35% de la dépense subventionnable	16 653 €
Département	29,42% de la dépense subventionnable	14 000 €
<b>Total (2)</b>		<b>30 653 €</b>
<b>3 Emprunt</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>
<b>Total (1+2+ 3)</b>	<b>100%</b>	<b>47 580 €</b>

PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget.

**RÉSULTAT DU VOTE**

<b>VOIX POUR</b>	<b>VOIX CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
27	/	/

Le Maire,  
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 04/04/2023 de la publication le 04/04/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance  
Josiane COSTE